

ROCKWOOL FRANCE S.A.S.
111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

 Téléphone
 33 (0)1 40 77 82 82

 Télécopieur (Adm)
 33 (0)1 45 85 42 01

www.rockwool.fr

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° CPR-DoP-FR-050

1- Code d'identification unique du produit type :

MW - EN13162-T5-DS(TH)-CS(10\Y)30-TR10-PL(5) 550-WS-WL(P)-MU1

2- Identification du produit de construction conformément à l'article 11, § 4 du règlement n°305/2011:

HARDRODCK 2 ENERGY (voir étiquette produit)

- 3- Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Isolation thermique des bâtiments (ThIB)
- 4- Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, § 5du règlement n°305/2011 :

ROCKWOOL France SAS - 111, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

- 5- Nom et adresse de contact du mandataire : Non applicable
- 6- Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'Annexe V du règlement n°305/2011 : AVCP système 1 pour la réaction au feu des produits et AVCP système 3 pour les autres caractéristiques
- 7- Cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) et l'AENOR (Organisme Notifié n° 0099) ont réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, évaluation et appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon système 1.

Il a délivré le certificat de constance des performances.

Le LNE (Organisme Notifié n°0071) et l'AENOR (Organisme Notifié n° 0099) ont réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon système 3.

Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

8- Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : non applicable



9- Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles		Performances	Spécifications techniques
curacteristiques ess	Citicaes	HARDRODCK 2 ENERGY	harmonisées
Réaction au feu	Réaction au feu		
Caractéristiques des Euroclasses		A1	
Emission de substances dangereuses	Emission de substances	(a)	
à l'intérieur des bâtiments	dangereuses	Odes - 02	
pefficient d'absorption acoustique	Absorption acoustique	NPD	
Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Raideur dynamique	NPD	
	Epaisseur, d _L	NPD	
	Compressibilité	NPD	
	Résistance à l'écoulement de l'air	NPD	
Indice d'isolement aux bruits aériens	Résistance à	NPD	-
directs	l'écoulement de l'air	NFD	
Combustion avec incandescence	Combustion avec	(b)	_
continue	incandescence continue	(6)	
Résistance thermique	Résistance thermique	2,70 ép 100 mm à 6,75 ép 250 mm	_
	(m2.K/W) par ép (*)	2,70 cp 100 mm a 0,73 cp 230 mm	
	Conductivité thermique	0,037	
	W/(m.K)	0,007	
	Epaisseur	T5	
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court	WS	EN 13162 :
	terme	W3	2012
	Absorption d'eau à long	WL(P)	
	terme	(- /	
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur	MU1	\neg
	d'eau		
Résistance à la compression	Contrainte en		
	compression ou	CS(10\Y)30	
	résistance à la		
	compression		
	Charge ponctuelle	PL(5) 550	
Durabilité de la réaction au feu par	Caractéristiques de		
rapport à l'exposition à la chaleur ou	durabilité	(c)	
aux intempéries, au vieillissement/à			
la dégradation			
Durabilité de la résistance thermique	Résistance thermique et		
par rapport à l'exposition à la chaleur	conductivité thermique	(d)	
ou aux intempéries, au vieillissement/à la dégradation	Caractéristiques de	(d)	
	durabilité	(e)	
		DS(TH)	
Résistance à la traction/flexion	Résistance à la traction	, ,	
	perpendiculairement aux	TR10	
	faces		
Durabilité de la résistance à la	Fluage en compression		
compression par rapport au	5	NPD	
vieillissement/à la dégradation			



- (*) Voir étiquette résistance déclarée/épaisseur
- (**) Le cas échéant si une Documentation Technique Spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit sont : (voir article 37 et 38)
- (a) Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximums autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales. Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.
- (b) Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.
- (c) Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en laine minérale. Le comportement au feu de la laine minérale ne se détériore pas avec le temps. La classification Euroclasses du produit est liée à la teneur en matières organiques qui ne peut pas augmenter avec le temps.
- (d) La conductivité thermique des produits en laine minérale ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (e) Pour l'épaisseur de la stabilité dimensionnelle uniquement
- (f) Cette caractéristique concerne également la manipulation et l'installation

10- Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Thibaut Van Den Berghe RW-LAT Marketing and Development Director

A Paris, le 17 juin 2013

HOCKWOOL FRANCE S.A.S. 111 Rue du Chateau des Rentiers

75013 PARIS